

DE NOUVEAUX SERVICES ACTION LOGEMENT

FORUM DE LA RENOVATION
ENERGETIQUE
29 ET 30 NOVEMBRE 2019

ActionLogement 



ActionLogement 

SOMMAIRE

Action Logement

Notre engagement en faveur du lien emploi / logement

De nouveaux services pour répondre à vos besoins

En pratique

Agir ensemble



01

Notre engagement



NOTRE ENGAGEMENT



NOTRE VOCATION : FACILITER L'ACCÈS AU LOGEMENT POUR FAVORISER L'EMPLOI



Accompagner

les salariés dans leur mobilité résidentielle et professionnelle



Construire et financer

des logements sociaux et intermédiaires



Contribuer

à la politique du logement, du renouvellement urbain

Action Logement est le seul acteur en France qui propose un dispositif global répondant à la problématique du lien emploi-logement.

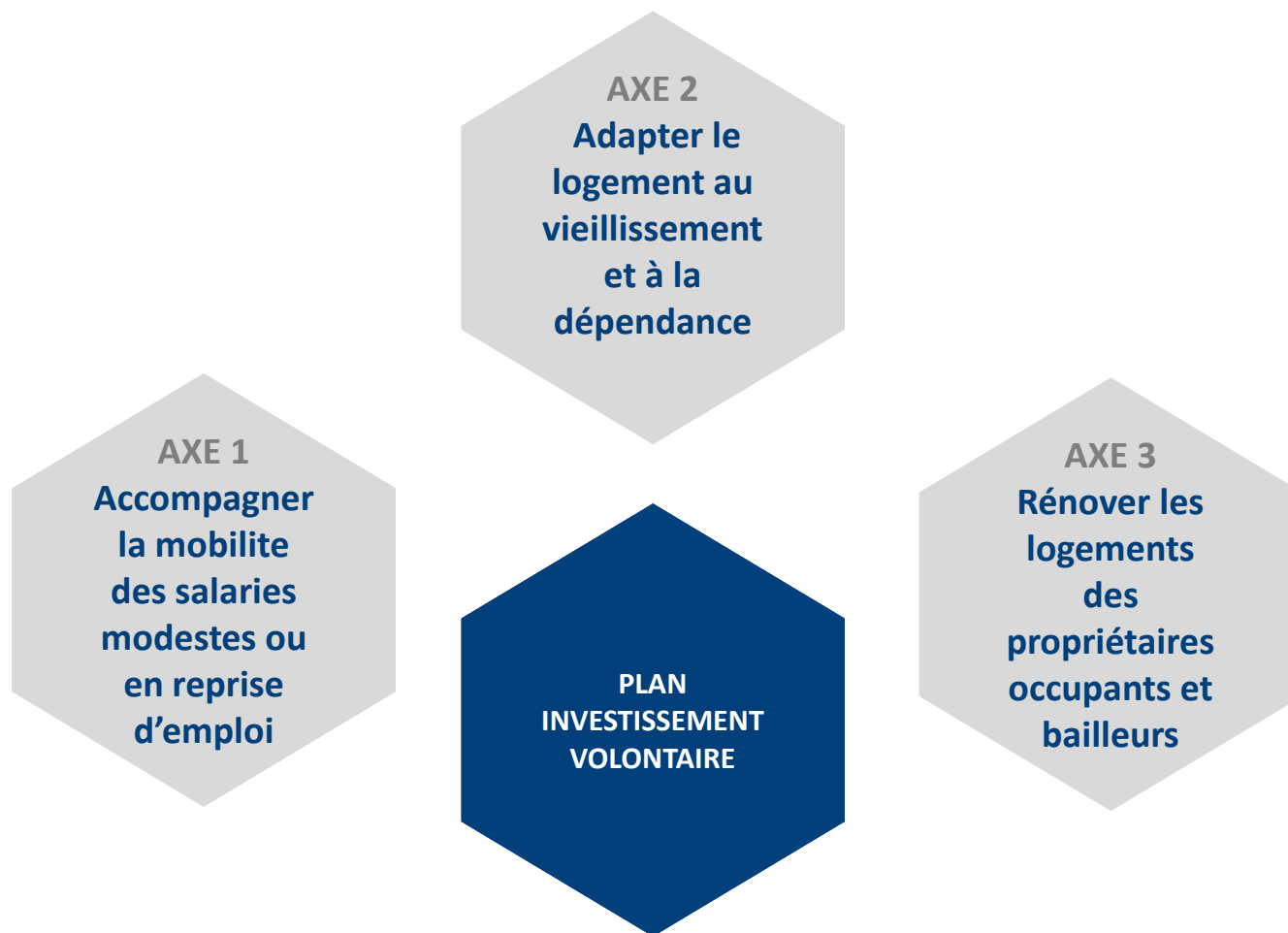
NOTRE ENGAGEMENT

**UN PLAN D'INVESTISSEMENT VOLONTAIRE COMME RÉPONSE FORTE AUX
QUESTIONS CONCRÈTES DE POUVOIR D'ACHAT****7 AXES**

- Améliorer la performance énergétique des logements : **1 milliard d'Euros**
- Favoriser la mobilité : **150 millions d'Euros**
- Aménager un habitat plus inclusif : **1,55 milliards d'Euros**
- Transformer les locaux vacants en logements : **1,2 milliards d'Euros**
- Améliorer l'habitat dans les Outre-mer : **1,5 milliards d'Euros**
- Produire plus et moins cher : **2,72 milliards d'Euros**
- Agir contre la dégradation de l'habitat ancien : **945 millions d'Euros**

***Une réponse concrète d'Action Logement avec une mise en œuvre opérationnelle
dès le 16 septembre 2019***

NOTRE ENGAGEMENT



Un ciblage des aides sur les ménages les plus modestes.

02

*De nouveaux
services*



1 _____

**ACCOMPAGNER
LA MOBILITE**



ACCOMPAGNER LA MOBILITE

**CHIFFRES CLES**

(INSEE 2013, CREDOC 2018, CGET 2019)

- **16,7 M** de personnes **quittent chaque jour leur commune** pour aller travailler.
- **4 M** de navetteurs **mettent plus de 30 min/jour**.
- **25%** des Français **ont déjà renoncé à un emploi en raison du déplacement**.

**1000 EUROS DE SUBVENTION
POUR FAVORISER LA MOBILITÉ DES SALARIES MODESTES**

Favoriser la mobilité et le **lien emploi-logement**



Attirer de nouveaux candidats à la location



Apporter **une aide à l'installation des salariés et alternants**



Proposer **une offre complémentaire aux locataires** (garantie, dépôt de garantie...)



Sécuriser l'entrée dans le logement à travers une subvention



Augmentant le pouvoir d'achat des locataires entrants dans un logement

ACCOMPAGNER LA MOBILITE



EN PRATIQUE



QUELLE OFFRE ?

- Subvention de 1000 Euros



POUR QUI ?

- Salariés des entreprises du secteur privé et agricole
- Ressources du bénéficiaire \leq 1.5 SMIC
- Déménagement dans un nouveau logement depuis moins de 3 mois
- Logement constituant résidence principale (hors logement CROUS)

QUELLES
CONDITIONS ?

- Salariés justifiant temps déplacement domicile /travail de 30 minutes max (1h DOM)
- Salariés utilisant les transports collectifs en lieu et place de la voiture
- Salariés en reprise d'emploi après chômage
- Salariés accédant au 1^{er} emploi.
- Alternants

Pas de condition d'installation.

POUR QUELS
LOGEMENTS ?

- Parc privé, social et intermédiaire (hors CROUS)

2

ADAPTER LE LOGEMENT AU VIEILLISSEMENT ET À LA DÉPENDANCE



ADAPTER LE LOGEMENT AU VIEILLISSEMENT

CHIFFRES CLES



- **1,2 M** bénéficiaires APA, dont 60% vivant à domicile dont **375 000 bénéficiaires APA modestes**.
- **3,7M** de personnes de plus de 70 ans modestes (revenus annuels <20 000€.).
- **80%** des +85 ans vivent à domicile.
- **3,9 M** aidants familiaux s'occupent d'un proche de +60 ans.

**JUSQU'À 5000 EUROS DE SUBVENTION
POUR L'ADAPTATION DE L'HABITAT ET L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE VIE**



Améliorer la rénovation de l'habitat pour valoriser le patrimoine



Proposer à vos clients de bénéficier d'une subvention



Conquérir et fidéliser de nouveaux clients



Accompagner vos clients **en proximité** à travers un réseau d'opérateurs spécialisés



Favoriser la rénovation de certains logements



Améliorer **le confort des logements et les conditions de vie**

ADAPTER LE LOGEMENT AU VIEILLISSEMENT



EN PRATIQUE



QUELLE OFFRE ?

- Une subvention de 5000 € maximum pour l'adaptation des sanitaires



POUR QUI ?

- Retraité d'une entreprise du secteur privé de plus de 70 ans
- Salarié ou retraité d'une entreprise du secteur privé en situation de perte d'autonomie avec GIR 1 à 4
- Ascendant d'un salarié d'une entreprise du secteur privé âgé de plus de 70 ans ou avec un GIR 1 à 4
- Ménage < Plafonds ANAH modestes

QUELLES
OPERATIONS
FINANCABLES ?

- Travaux d'adaptation des sanitaires (Fourniture et pose d'une douche, d'un lavabo, cuvette de WC réhaussé + réservoir + barre d'appui ergonomique)
- Travaux connexes dans la limite de 50% du coût des travaux
- Financement 100% travaux
- Aide autonome, cumul possible avec autres aides (ANAH, CNAV et Conseils départementaux)
- Cumul possible avec le crédit d'impôt dépendance, dans la limite du reste à charge éventuel

POUR QUELS
LOGEMENTS ?

- Logement constituant la résidence principale

3

RÉNOVER LES LOGEMENTS



RENOVER LES LOGEMENTS



CHIFFRES CLES

- **7M** de logements avec besoin rénovation énergétique.
- **4M** passoires thermiques.
- **2M salariés** avec logement difficile ou coûteux à chauffer (ANIL 2017).

**JUSQU'À 20 000 EUROS DE SUBVENTION
POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DU LOGEMENT**

Assurer la **compétitivité du logement** sur le marché locatif



Valoriser le **patrimoine** et améliorer la **rentabilité de l'investissement**



Diminuer le **turn-over locatif** et les risques d'impayés de loyer



Conquérir des **clients propriétaires** et **fidéliser le portefeuille client**



Bénéficier de **solutions adaptées** et d'un réseau de partenaires experts



Favoriser la réalisation d'économies d'énergie des logements

RENOVER LES LOGEMENTS



EN PRATIQUE



QUELLE OFFRE ?

- Aide jusqu'à 20 000€ pour les travaux de rénovation énergétique (15 000€ pour bailleur).
- Prêt complémentaire à taux préférentiel (30 000 € pour un PO et PB)
- Conseil personnalisé et accompagnement technique par un opérateur partenaire.



POUR QUI ?

- Salarié d'une entreprise secteur privé / Ménage < Plafond ANAH modestes (propriétaires occupants).
- Propriétaire bailleur louant à un salarié d'une entreprise secteur privé sous plafond ANAH modeste.
- Propriétaire bailleur sous plafond ANAH modeste

QUELLES
OPERATIONS
FINANCABLES ?

- Travaux d'isolation thermique : murs du logement, combles et planchers. Sans travaux d'isolation : Remplacement ou équipement de chauffage ou d'eau chaude sanitaire utilisant une source d'énergie renouvelable
- Financement 100% travaux dans la limite du plafond.
- Intervention obligatoire d'un assistant à maîtrise d'ouvrage.

POUR QUELS
LOGEMENTS ?

- Logement Situé en zone B2, C, ACV constituant la résidence principale

03

En pratique



EN PRATIQUE



UN ACCES SIMPLIFIE AVEC UN PARCOURS 100%DIGITAL, 100% ACCOMPAGNE



*Un service innovant et facile d'accès
depuis **actionlogement.fr***



*Des conseillers clients
à votre écoute au
0970 830 831*



*Un réseau **d'agences mobilisées***

*Une gestion de dossier assurée par Action Logement, simple
orientation vers **actionlogement.fr***

www.actionlogement.fr



@ActionLogement

